

Merci Monsieur le Président,

La délégation de l'état de la Palestine souhaite la bienvenue a la délégation du Luxembourg et se félicite de l'intérêt que ce pays a accordé a l'examen Périodique Universel.

Ma délégation a pris bonne note des progrès liés a la promotion et a la protection des droits de l'homme depuis l'examen de 2008.

Nous nous félicitons des changements politiques opérés dans le domaine de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et notamment dans le domaine de la lutte contre les discriminations entre les sexes.

Il s'agit notamment de changements intervenus dans le monde de la communication et des médias, le monde économique et du travail, le monde sociétal, éducatif, familial et relationnel.

Nous nous félicitons également de l'adoption de la loi du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et aux formes complémentaires de protection, ce qui a changé en profondeur le droit d'asile appliqué au Luxembourg en introduisant notamment un nouveau statut dit de «protection subsidiaire»

A cet égard l'Etat de Palestine recommande au Luxembourg de:

- 1- Continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver l'image globalement positive des réfugiés et des demandeurs d'asile ;
- 2- Essayer de consacrer dans sa législation la bonne pratique actuelle consistant à ne pas placer en détention les enfants non accompagnés.

Je vous remercie.